



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fédération Handicap International

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fédération Handicap International

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RCS : 519 655 997

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la Fédération Handicap International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Fédération Handicap International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et associations comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Note 10.3 à 10.6 de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion de l'association du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense et Lyon, le 28 mai 2024

DocuSigned by:
EUSTACHE Jérôme
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

DocuSigned by:
PA
004ECA0B346F40B...

Paul-Armel JUNNE

Associé



RAPPORT DES COMPTES COMBINÉS 2023

RESEAU FEDERAL HANDICAP INTERNATIONAL

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	5.533	2.083	3.450	3.064
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	4.477	2.083	2.394	2.231
	Fonds commercial	13	-	13	13
	Immobilisations incorporelles en cours	1.043	-	1.043	820
	Immobilisations Corporelles	28.058	13.963	14.095	14.300
	Terrains	1.401	-	1.401	1.400
	Constructions	7.522	3.825	3.698	4.049
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.069	1.503	566	385
	Autres immobilisations corporelles	12.568	8.636	3.932	3.496
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	37
	Avances et acomptes	137	-	137	641
	Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	4.360	-	4.360	4.291
	Immobilisations financières	1.497	-	1.497	1.408
	Participation et créances rattachées	4	-	4	4
Autres titres immobilisés	522	-	522	522	
Autres immobilisations financières	970	-	970	882	
TOTAL I	35.088	16.046	19.042	18.772	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	373	-	373	653
	Avances et acomptes versés sur commande	74	-	74	228
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	715	9	706	952
	Créances reçues par legs ou donations	4.773	-	4.773	4.725
	Créances Bailleurs de fonds	264.677	-	264.677	226.462
	Autres créances	14.380	936	13.444	14.356
	Avances missions	12.649	-	12.649	13.574
	Valeurs mobilières de placement	14.374	-	14.374	1.159
	Disponibilités	50.728	-	50.728	51.200
	Charges constatées d'avance	1.988	-	1.988	2.846
	Total II	364.731	945	363.786	316.155
Ecarts de conversion actif (III)	615	-	615	2.556	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	400.434	16.991	383.444	337.483	

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	-	-
	Fonds propres avec droit de reprise	-	-
	Réserves	55.192	46.309
	Réserves statutaires ou contractuelles	6	6
	Réserves pour projet de l'entité et fonds collectés auprès du public affectés non utilisés	41.468	40.102
	Fonds de réserve dédié à l'innovation	1.927	1.927
	Autres	92	123
	Report à nouveau	2.957	3.170
	Excédent ou déficit de l'exercice	8.741	981
	Situation nette (sous total)	2.107	1.385
Fonds propres consommables	-	-	
Subventions d'investissement	2.107	1.385	
Provisions réglementées	-	-	
Total I	57.298	47.694	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.093	6.881
	Fonds dédiés	2.970	4.601
	Total II	9.063	11.482
PROVISIONS	Provisions pour risques	2.596	5.320
	Provisions pour charges	1.643	1.656
	Provisions pour charges sur legs ou donations	-	-
	Total III	4.239	6.976
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	350
	Emprunts et dettes financières diverses	31	31
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.351	4.274
	Dettes fiscales et sociales	15.177	12.058
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	398	413
	Dettes des legs ou donations	2.985	2.002
	Dettes bailleurs de fonds	17.544	11.422
	Autres dettes	10.926	12.479
	Produits constatés d'avance	261.366	225.688
	Total IV	312.778	268.717
Ecarts de conversion Passif (V)	65	2.615	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	383.444	337.483	

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7	8
	Ventes de biens et services :	-	-
	• Ventes de biens	2.020	2.430
	dont ventes de dons en nature	-	-
	• Ventes de prestations de services	672	1.493
	dont parrainages	-	-
	Produits de tiers financeurs :	-	-
	• Concours publics et subventions d'exploitation	45	21
	• Versements de fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
	• Versements financements organismes publics nationaux	118.071	111.656
	• Versements financements organismes publics internationaux	57.638	58.853
	• Versements financements organismes privés nationaux	6.869	6.877
	• Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	52.442	56.612
	Mécénats	861	935
	Legs, donations et assurances-vies	9.390	8.542
• Contributions financières	3.640	2.199	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4.354	1.339	
Utilisations des fonds dédiés	2.604	382	
Production stockée	(195)	49	
Production immobilisée	165	295	
Autres produits	2.760	2.487	
Total I	261.344	254.179	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	965	889
	Variation de stocks matières premières	(90)	67
	Autres achats et charges externes	79.875	80.693
	Aides financières versées par l'entité	48.639	48.453
	Impôts, taxes et versements assimilés	2.838	5.718
	Salaires et traitements	92.969	83.929
	Charges sociales	20.616	19.119
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2.084	2.987
	Dotations aux provisions	1.411	4.791
	Reports en fonds dédiés	973	4.200
	Autres charges	1.767	1.974
Total II	252.047	252.821	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		9.297	1.357
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	1.246	52
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	438	1.179
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	1.685	1.231	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Intérêts et charges assimilées	15	29
	Différences négatives de change	1.859	1.648
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	1.874	1.678	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		(189)	(447)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		9.107	911

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34	39
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	58	791
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Total V	92	829
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	113	585
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24	54
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Total VI	137	639
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		(45)	191
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VII)		321	120
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		263.120	256.239
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)		254.379	255.258
EXCEDENT OU DEFICIT		8.741	981

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Dons en nature	1.133	23
Prestations en nature	2.668	4.072
Bénévolat	43	38
TOTAL	3.844	4.133
Secours en nature	225	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	18
Prestation en nature	3.576	4.077
Personnel bénévole	43	38
TOTAL	3.844	4.133

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5
1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI	8
2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES	12
3. FAITS SIGNIFICATIFS	13
3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	13
3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE	14
3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE	14
4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	15
4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE	15
4.2. METHODE COMPTABLE DES LEGS ET DES FONDS INSTITUTIONNELS	15
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF	16
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	16
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	17
5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS	19
5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
5.5. STOCKS	20
5.6. CREANCES	21
5.7. DISPONIBILITES	24
5.8. ECARTS DE CONVERSION	24
6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF	24
6.1. FONDS PROPRES	24
6.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES	25
6.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27
6.4. DETTES	28
7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	29
7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION	30
7.3. RESULTAT FINANCIER	31
8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	31
8.2. ENGAGEMENT DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS	32
8.3. ENGAGEMENTS RECUS	32
9. AUTRES INFORMATIONS	32
9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	32
9.2. REGIME FISCAL	33
9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION	34
9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION	34
10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET DIVERSES INFORMATIONS FINANCIERES	35
10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	35
10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	37
10.3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER	39
10.4. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS	39
10.5. LES RESSOURCES	43

10.6. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	44
10.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES	44
11. DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS	45

1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI

Une mission de solidarité internationale

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Handicap International est colauréat du prix Nobel de la paix, en 1997, pour son action au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel. Depuis 1999, l'organisation dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies.

En 2008, le prix Nansen salue le travail des démineurs réalisé dans les projets d'action contre les mines au Sud-Liban.

En 2011, le prix humanitaire Conrad N. Hilton est décerné à l'association pour l'ensemble de son engagement auprès des personnes handicapées vivant dans des situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou des catastrophes naturelles.

A l'occasion de ses 35 ans, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis quarante ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, que de développement. Dès que cela est possible, HI travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Dans 59 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, auprès des populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral

Créé en 2009, il regroupe la Fédération et huit Associations Nationales. L'Institut HI créé en 2015 a intégré ce réseau HI. Un bureau en Autriche créé en 2019 a également intégré ce réseau HI.

Sa structuration sous forme de Fédération et d'associations nationales, unique dans la sphère humanitaire, lui permet de réaffirmer sa capacité à mobiliser des moyens humains et financiers pour une cause collective : la lutte contre les injustices faites aux populations les plus vulnérables.

La Fédération HI assure la cohésion du réseau, la cohérence d'action et la stratégie globale et porte la mise en œuvre des missions sociales communes au réseau fédéral.

Les Associations Nationales membres du réseau sont : France (1982, association fondatrice), Belgique (1986), Suisse (1996), Luxembourg (1997), Allemagne (1998), Royaume-Uni (1999), Canada (2003), Etats-Unis (2006) et l'Autriche (2019).

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération HI, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financement publiques et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.
- En réalisant, à titre accessoire, des prestations de services à destination des organisations et personnes de toutes nature, intéressées par les expertises que la Fédération a développées dans ses domaines de compétences pré-cités.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « **Réseau Fédéral** »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;

- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;
- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'actions suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;
- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;
- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral ; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales ; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES

La combinaison a porté sur les associations nationales suivantes :

- Handicap International Fédération
- Handicap International France
- Handicap International Allemagne
- Handicap International Canada
- Handicap International Luxembourg
- Handicap International Grande Bretagne
- Handicap International Suisse
- Handicap International Belgique
- Handicap International USA
- L'Institut HI Suisse
- Handicap International Autriche (bureau)

Les comptes sociaux de chaque association nationale ont fait l'objet de certification par leur commissaire aux comptes respectifs.

La combinaison a consisté à :

- Cumuler les comptes sociaux de toutes les entités
- Eliminer les opérations réciproques,
- Homogénéiser les retraitements comptables des différentes entités selon le PCG appliqué dans les comptes de la Fédération HI.

- Les comptes des associations nationales dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :
 - Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture au 31 décembre 2023
 - Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change Infoeuro moyen de l'exercice.
- Les monnaies fonctionnelles et les taux de change utilisés pour cet exercice, des associations nationales, sont les suivants :

ENTITE	DEVISE	2023		2022	
		COMPTE DE RESULTAT	BILAN	COMPTE DE RESULTAT	BILAN
AN Canada	CAD	1,4610	1,4642	1,3706	1,4440
AN Suisse	CHF	0,9759	0,9260	1,0067	0,9847
AN UK	GBP	0,8714	0,8691	0,8520	0,8869
AN USA	USD	1,0812	1,1050	1,0563	1,0666

Les principes adoptés pour le retraitement des écarts résultant des différences de comptabilisation des charges et produits réciproques sont les suivants :

- Les charges transférées par une Association nationale et non comptabilisées par l'autre, en partie ou en totalité, sont portées dans les comptes de charges combinés,
- Les produits rétrocédés par une association nationale et non comptabilisés par l'autre, sont portés dans les comptes de produits combinés,
- Pour les rétrocessions de financements affectés par les associations nationales étrangères aux programmes gérés par la Fédération HI, et en respect du principe de prudence, la méthode de retraitement adoptée est la suivante :
 - Lorsque la Fédération HI a affecté et comptabilisé un financement inférieur, la différence de charge de l'association nationale étrangère a été régularisée,
 - Lorsque l'association nationale étrangère a affecté et rétrocédé un financement inférieur à celui comptabilisé par la Fédération HI, la différence de produit comptabilisé par la Fédération HI a été régularisée.

3. FAITS SIGNIFICATIFS

3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2023 aura été l'année d'une incroyable recrudescence de conflits majeurs dans le monde et de la multiplication des catastrophes climatiques qui furent autant de défis auxquels nous avons dû **Faire Face** !

Faire Face en s'adaptant sur le terrain :

Dans ce contexte de plus en plus complexe, grâce à ses donateurs, Handicap International a pu **Faire Face** à ses engagements sur un niveau historique de réponses apportées aux différentes crises : Ukraine, Afghanistan, Gaza, Maroc, Myanmar, Yémen... Notre organisation a ainsi pu intervenir dans 13 crises en

urgence, grâce notamment à une réponse apportée par nos équipes déjà présentes sur place. La montée en puissance de notre personnel local et la décision d'opérer une décentralisation des décisions d'intervention illustre l'adaptation constante de notre organisation à l'évolution du monde.

Faire Face en remontant aux causes :

Pour tenter de réduire l'augmentation toujours plus forte des besoins humanitaires, il faut **Faire Face** en agissant aussi sur les causes. Et c'est ce que notre organisation fait depuis des années par ses actions de plaidoyer, contre les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions, et le bombardement des civils, mais aussi dans de multiples contextes d'intervention : nous intervenons en prévention sur la réduction de la violence armée, en préparation aux risques sismiques et climatiques, en santé maternelle et infantile...

Faire Face en ne lâchant rien de nos engagements :

Un constat dramatique : 2023 aura été l'année d'un recul inédit du Droit international humanitaire auquel nous avons dû **Faire Face**. Nous ne pouvons pas parler de cette année sans évoquer les attaques du Hamas en Israël le 7 octobre, et l'offensive israélienne en retour contre la bande de Gaza. Dans ce contexte polarisé, polémique et instrumentalisé, nous n'avons cessé de trouver des solutions opérationnelles pour subvenir aux besoins les plus importants, sans renoncer à notre plaidoyer : dénoncer toutes les attaques contre des civils, les prises d'otages, comme les bombardements en zones densément peuplées et la situation effrayante des populations prises pour cible et luttant pour la survie. Nous avons pour boussole notre éthique opérationnelle, qui conjugue notre volonté d'agir et le respect des principes fondamentaux de l'action humanitaire que sont la neutralité et l'impartialité. Face à des difficultés inédites, nous continuons à faire entrer des camions d'aide humanitaire et nous avons triplé nos effectifs alors que la guerre faisait rage... Sur le plan du plaidoyer, nous avons contribué à faire évoluer les gouvernements occidentaux vers un appel au cessez-le-feu, avec des prises de parole incessantes : près de 40 déclarations signées au moment où nous écrivons ces lignes.

Faire Face en maîtrisant notre croissance :

La multiplication des crises dans nos pays d'intervention continue de nous mobiliser et conduit à une activité historiquement élevée. Le volume des programmes est en effet passé de 176 M€ en 2022 à 180 M€ en 2023. Dans ce contexte, nous avons **Fait Face** avec une gestion assurant une situation économique saine pour notre organisation.

Faire face grâce à vous :

Votre fidélité alliée à la détermination et au professionnalisme de nos équipes nous ont permis de **Faire Face** devant des défis qui paraissaient insurmontables. Tout seuls, nous ne sommes pas en mesure de faire face, la solution vient de la mobilisation de la société civile dont nous faisons plus que jamais partie, dans le respect du droit international humanitaire.

3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Rien à signaler.

3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Rien à signaler.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE

Les comptes combinés de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans les règlements ANC n°2022-04 modifiant les règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08.
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03.
- Les comptes combinés sont établis en conformité avec le règlement ANC 2020-01.
- Les comptes combinés sont exprimés en milliers d'euros.
- L'ensemble des comptes des entités appartenant au réseau ont été clôturés selon les principes comptables français afin d'être intégrés dans les comptes combinés.

4.2. METHODE COMPTABLE DES LEGS ET DES FONDS INSTITUTIONNELS

4.2.1. Legs, donations et assurances-vie

L'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité.

En cas de conditions suspensives, la comptabilisation des legs et donations est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Un compte temporaire « Legs et donations en cours de réalisation – 475 » est alors utilisé.

Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de leur encaissement.

Le temps de réaliser la vente des actifs donnés ou légués, les produits et charges temporaires sont comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice auquel ils se rattachent.

4.2.2. Fonds institutionnels

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer principalement la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financement est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit, par le rapport financier lorsque celui-ci est réalisé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits correspond aux dépenses effectivement justifiées,
- Soit, par une évaluation des dépenses engagées dans la période de référence du contrat, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes.

Etant donné les délais d'instruction relativement longs concernant certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

Deux schémas comptables sont applicables pour la comptabilisation des financements institutionnels.

- **Cas des financements pour lesquels la Fédération HI est signataire :**

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé par la Fédération HI, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit, avec constatation en contrepartie d'une créance vis-à-vis du bailleur à l'actif du bilan.

A la clôture des comptes, le produit est ajusté aux dépenses réalisées sur l'exercice : la fraction de la subvention rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "Produits constatés d'avance bailleurs de fonds". La créance vis-à-vis du bailleur est quant à elle ajustée au cours de l'exercice sur la base des versements du bailleur.

- **Cas des financements pour lesquels les Associations Nationales du réseau HI sont signataires :**

Sachant que la mise en œuvre est effectuée par la Fédération HI, la part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée par les dépenses engagées par la Fédération HI. La totalité de la subvention est comptabilisée, quant à elle, au sein des associations nationales.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3.961	30	499	13	4.477
Immobilisations incorporelles en cours	820	722	(499)	-	1.043
Fonds commercial	13	-	-	-	13
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	4.794	752	-	13	5.533

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels et de nos noms de domaine « Hi.org » et « Hi.fr ».

Les immobilisations en cours incorporelles sont principalement liées à 4 projets en cours sur la mise en place de Systèmes d'Information (SI gestion des donateurs, SI Log, SI financements institutionnels, SI budgétaire) qui se composent de plusieurs lots et dont certains lots non pas été encore activés cette année.

5.1.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1.730	352	-	2.083
TOTAL GENERAL	1.730	352	-	2.083

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Construction 6 à 40 ans
- Installations et agencements 2 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 5 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau, audiovisuel et informatique 3 à 7 ans
- Mobilier et matériel électroménager 4 à 10 ans

Les investissements réalisés sur nos programmes sont uniquement les catégories suivantes avec un montant minimum de 1.500 euros. Ils sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Générateurs, groupes électrogènes, panneaux solaires 3 ans
- Equipements de transport (voiture, ambulance, camion...) 4 ans
- Serveurs 3 ans

- Photocopieurs et imprimantes 3 ans
- Machine de déminage 4 ans
- Equipements de construction 4 ans

Concernant le siège, le seuil des investissements est de 1.500 euros par immobilisation.

Les locaux acquis en 2001 par l'association nationale Luxembourg sont amortis en mode linéaire sur une durée de 25 ans.

Dans les immobilisations corporelles, il est intégré l'achat des locaux de Handicap International à Lyon en date du 1^{er} juin 2014 pour un montant total de 8 M€ dont 1,4 M€ en catégorie « terrain ». Cet immeuble a été financé par un emprunt bancaire de 8 M€ dont 2,4 M€ remboursés de manière anticipée en 2017 pour diminuer la durée de l'emprunt et les intérêts d'emprunt à rembourser. L'emprunt a été totalement remboursé en 2023.

5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations corporelles					
Terrains	1.400	1	-	-	1.401
Constructions	7.516	-	6	-	7.522
Installations techniques et outillage	2.363	472	-	766	2.069
Installations générales agencements et divers	3.795	38	104	-	3.937
Matériel de transport	6.400	1.118	75	1.176	6.416
Matériel de bureau et informatique	1.793	138	-	3	1.928
Autres immobilisations corporelles	323	33	-	69	287
Immobilisations corporelles en cours	37	148	(185)	-	-
Avances et acomptes	641	481	-	985	137
TOTAL GENERAL	24.268	2.429	-	2.999	23.697

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement d'achat de véhicules roulants pour la mise en œuvre des missions dans les différents programmes.

Les acquisitions des associations nationales représentent 45 K€ dont 27 K€ sont du matériel de bureau et informatique.

5.2.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Constructions	3.467	357	-	3.825
Installations techniques, matériel et outillage	1.978	287	763	1.503
Installations générales agencements et divers	1.825	228	-	2.053
Matériel de transport	5.157	682	1.158	4.681
Matériel de bureau et informatique	1.549	131	7	1.672
Autres immobilisations corporelles	282	16	70	229
TOTAL GENERAL	14.259	1.701	1.997	13.963

5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS

Les legs à l'actif sont valorisés à leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs.

Les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation comptabilisée à la date d'acceptation.

Ces éléments ont été comptabilisés en produits et charges au fur et à mesure de leur réalisation.

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	4.291	1.668	-	1.599	4.360
TOTAL GENERAL	4.291	1.668	-	1.599	4.360

Les acquisitions concernent les biens reçus en 2023 issus des legs, acceptés en Conseil d'Administration et non vendus au 31 décembre 2023.

Les cessions concernent les ventes et liquidations opérées sur l'exercice.

5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces immobilisations intègrent d'une part des participations et créances rattachées à celles-ci et d'autre part, d'autres immobilisations financières, telles que des avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées à d'autres associations ou d'autres entités juridiques dont le recouvrement est incertain.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les participations financières détenues par l'association en fonction de la situation financière de ces dernières.

5.4.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôts et cautionnements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations financières					
Autres participations	4	-	-	-	4
Prêts et autres immobilisations financières	1.404	841	-	752	1.492
TOTAL GENERAL	1.408	841	-	752	1.497

Ce poste est constitué principalement des dépôts et cautionnements versés par :

- Le Siège d'Handicap International et les associations nationales pour un montant de 129 K€.
- Les programmes à l'étranger d'Handicap International pour un montant de 840 K€.

Les dépôts et cautionnements des programmes correspondent aux dépôts de garanties versés pour les locations des bureaux et des logements.

En 2018, la Fédération HI a souscrit un contrat de capitalisation 100% en fonds euro de 500 K€ auprès de l'assureur CARDIF. Ce placement s'inscrit dans le cadre de la politique prudente de placement de l'organisation.

5.5. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés via une provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Font exception à cette règle, les stocks de fournitures et matériaux relatifs à des abris réalisés par l'association sur les programmes, mais destinés à être attribués aux bénéficiaires à la fin du projet, de ce fait, ni la propriété, ni l'utilisation ne reviennent à l'association.

Par ailleurs, ces abris sont totalement financés par des bailleurs institutionnels. Ainsi, la totalité des dépenses relatives à ces constructions est enregistrée en charges et le financement correspondant en produits.

STOCKS ET EN-COURS (Montants en brut en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières, approvisionnement	236	520
Produits intermédiaires et produits finis	132	125
Marchandises	6	8
TOTAL GENERAL	373	653
DEPRECIATION DES STOCKS	-	-
TOTAL NET DE DEPRECIATION	373	653

Le stock de matières premières et approvisionnement est constitué principalement de produits solidaires « Kits Plio », « Sac à Sapin » et « Pochettes Cadeaux » qui sont fabriqués et commercialisés au sein de l'association nationale France pour 128 K€ brut, d'un stock d'unités de crédits d'un logiciel d'enquête pour les terrains pour un montant de 75 K€ brut et d'un stock de kits d'urgence pour 24 K€ brut.

Le stock de produits intermédiaires et produits finis concerne les produits solidaires fabriqués et commercialisés au sein de l'association nationale France pour 132 K€ brut.

Le stock de marchandises est composé de produits achetés et revendus dans notre boutique solidaire en France.

5.6. CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non-recouvrement.

Ce poste intègre « les avances de trésorerie consenties au profit des programmes ». Ainsi, le total mentionné à la rubrique « Avances Missions » correspond au montant existant en trésorerie à la date de clôture de l'exercice pour l'ensemble des programmes. Bien que ce poste soit constitué par les liquidités disponibles dans chaque mission, ces sommes ne sont pas destinées à être récupérées par le siège de l'association mais seront justifiées par des dépenses futures et donc exclusivement utilisées dans le cadre de la mission. La présentation dans ce poste de bilan traduit donc l'indisponibilité de ces sommes pour le siège de l'association.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la méthode de conversion utilisée est la suivante :

- Les transferts effectués à l'étranger sont convertis selon le résultat du change effectué par la banque.
- L'ensemble des dépenses et recettes libellées en devise, font l'objet d'une conversion au taux InforEuro du mois de la dépense.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont converties sur la base du cours des devises en vigueur à la date de la clôture sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

5.6.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	1 AN ET PLUS
Créances rattachées à des participations	4	-	4
Autres immobilisations financières	1.492	-	1.492
Clients douteux ou litigieux	7	7	-
Autres créances clients	708	708	-
Personnel et comptes rattachés	54	54	-
Etat, autres collectivités impôt sur les bénéfices	39	39	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	4	4	-
Créances reçues par legs ou donations	4.773	4.773	-
Créances entre les membres du réseau HI	3	3	-
Avances missions	12.649	12.649	-
Partenaires / Fournisseurs projets missions	9.595	9.595	-
Bailleurs de fonds	264.677	264.677	-
Produits et dons à encaisser en janvier N+1	2.474	2.474	-
Débiteurs divers	2.285	2.285	-
Charges constatées d'avance	1.988	1.988	-
TOTAL GENERAL	300.752	299.255	1.497

Les autres « créances clients » sont représentées pour 549 K€ par les créances en lien avec les produits solidaires et la vente par correspondance de l'association nationale France.

Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les créances bancaires. Ces créances ont été acceptées en Conseil d'Administration et représentent le montant à encaisser à l'issu des liquidations ou ventes des actifs circulants au 31 décembre 2023. Ces créances sont classées à moins d'un an du fait de leur nature liquide. Au 1^{er} janvier 2023, les créances reçues par legs et donations s'élevaient à 4.725 K€.

Les débiteurs divers concernent pour 1.070 K€ des créances auprès de nos prestataires sur nos programmes, 1.209 K€ des prestataires du siège de la fédération et des associations nationales dont 923 K€ dans l'association nationale UK et 6 K€ d'écart de combinaison actif.

Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des créances avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an en ce qui concerne les bailleurs de fonds car l'encaissement des créances est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces créances pourrait être encaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine.

5.6.2. Dépréciation des créances

Dépréciation des créances (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Dépréciation des créances douteuses	23	1	15	9
Dépréciation des débiteurs divers	1.085	32	181	936
TOTAL GENERAL	1.108	33	196	945

Le montant de 936 K€ des dépréciations des débiteurs divers correspond pour 136 K€ à des risques de non-recouvrement de partenaires sur nos terrains et pour 800 K€ de risque de non-recouvrement d'un versement d'un bailleur institutionnel au niveau de la fédération.

5.6.3. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes et correspondantes pour l'essentiel à des dépenses de loyers, assurances dans nos terrains et de diverses maintenances, assurances et abonnements pour le siège.

Concernant les dépenses du siège de Lyon et des associations nationales, 762 K€ correspondent à diverses maintenances, assurances et abonnements, 353 K€ correspondent à des coûts reportés en 2024 concernant des contrats de service bailleurs de fonds dans l'association nationale UK.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépenses siège	1.115	1.901
Dépenses terrain	777	867
Dépenses mailing	95	78
TOTAL GENERAL	1.988	2.846

5.6.4. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	27	94
Clients factures à établir	27	94
Autres créances	2.612	2.170
Fournisseurs : avoirs à recevoir	137	22
Etat : produits à recevoir	-	-
Autres produits à recevoir	1.131	1.217
Dons à encaisser	1.343	932
TOTAL GENERAL	2.639	2.265

Les autres produits correspondent principalement à des contrats de services dont le paiement intervient en fonction des jalons prévus aux contrats par les bailleurs de fonds.

Les dons à encaisser correspondent à des chèques datés avant le 31 décembre 2023 mais encaissés en janvier 2024.

5.7. DISPONIBILITES

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les écarts de conversions à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 666 « perte de change » ou 766 « gains de change »

5.8. ECARTS DE CONVERSION

Les subventions perçues d'avance figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux Banque de France au 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion latents de ces subventions sont calculés par devise afin de déterminer une position de change par devise. Le résultat net entre les gains et les pertes latentes de chacune de ces devises est comptabilisé en écart de change actif pour les pertes de change et en écart de change passif pour les gains de change.

Une provision pour risque de change équivalente au montant des pertes latentes est comptabilisée le cas échéant.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

6.1. FONDS PROPRES

6.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Réserve Statutaire	6	-	-	-	6
Ecarts de réévaluation	-		-	-	-
Réserves affectées au projet associatif et fonds collecté auprès du public affectés non utilisés	40.102	981	385	-	41.468
Fonds de réserve dédié à l'innovation	1.927	-	-	-	1.927
Autres réserves	123	-	-	31	92
Report à nouveau	3.170	-	-	213	2.957
Excédent ou déficit de l'exercice	981	(981)	8.741		8.741
Situation nette	46.309		9.127	243	55.192
Fonds propres consommables	-		-	-	-
Subventions d'investissement	1.385		727	6	2.107
Provisions règlementées	-		-	-	-
TOTAL	47.694		9.854	249	57.298

6.1.2. Affectation du résultat de l'exercice

L'excédent de l'exercice, de 981 K€ définitivement acquis au 31 décembre 2022 a été affecté après approbation de l'assemblée générale en septembre 2023 en fonds affectés au projet associatif et fonds collecté auprès du public non utilisés pour 981 K€.

6.1.3. Subventions d'investissement

Ce poste est constitué par les subventions reçues et utilisées pour l'acquisition d'immobilisations dans les programmes, qui ne sont alors pas comptabilisées en produits d'exploitation.

Ces subventions sont réintégrées au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.

Le profit ainsi constaté est inscrit en produit d'exploitation qui vient compenser l'amortissement correspondant.

Les subventions sont calculées par immobilisation acquise dans nos programmes en fonction du taux de financement de chacune depuis l'exercice 2020.

Concernant l'antériorité (les subventions étaient calculées avec un taux moyen de financement par année pour l'ensemble des acquisitions), aucun retraitement n'est opéré. Les taux seront identiques jusqu'à la fin des durées d'amortissements.

Subventions d'investissement (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice Montant global
		Augmentation	Diminution	
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	7.440	1.576	1.673	7.344
TOTAL I - MONTANT NOMINAL	7.440	1.576	1.673	7.344
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	6.055	851	1.667	5.239
TOTAL II - QUOTES-PARTS VIREES AU RESULTAT	6.055	851	1.667	5.239
SUBVENTION NETTE (I-II)	1.385	726	6	2.105

6.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

6.2.1. FONDS DEDIES

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la

ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ».

L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES CONTRATS :							
CAMBODGE (20200254)	29		29			-	
DRT - DSI (20190032)	14		15			-	
D3I - INNOVATION (20220130)	135		135			-	
MADAGASCAR (20220190)	70		70			-	
TOGO (20220249)	68	2				70	
UKRAINE (20220263)	195					195	
SIERRA LEONE (20220342)	49	5				54	
SIERRA LEONE (20220343)	48	33				81	
SIERRA LEONE (20220344)	148		71			78	
RDC (20230090)		5				5	
TCHAD (20230397)		246				246	
FONDS DEDIES PROGRAMMES :							
CAMBODGE	418		228			189	
UKRAINE	1.653		436			1.217	
PARRAINAGE REGION ASIE	46		46			-	
FONDS DEDIES PROJETS :							
KENYA - Ubuntu care (H41_049)	10		10			-	
LIBAN - Berut Blast Emergency	31					31	31
UKRAINE - Alliance Urgence	173		173			-	
NEPAL - Empowering a new generation with education (B41_012)	28		28			-	
NEPAL - Physical rehabilitation (B41_022)	127		127			-	
COLOMBIE - Armed violence reduction (C61_026)	7		7			-	
KENYA - Early Childhood Development (D41_068)	12	19				31	
MALI - Protect against gender-based violence (E31_063)	4		4			-	
TOGO - Inclusive education (E81_046)	23		23			-	
FONDS O'DONNEL (USA)	24		9			15	
LIBYE - Urgence		18				18	
MAROC - Earthquake emergency (G21_081)		269				269	
PALESTINE - Emergency response oct 2023 (J23_140)		68				68	
FONDS DEDIES DANS LES ANs :							
FONDS DEDIES HI FRANCE (Film Debout)	23		23			-	
FONDS DEDIES HI FRANCE (Fablife)	123		123			-	
FONDS DEDIES HI FRANCE (Fresque)	5					5	
FONDS DEDIES HI BELGIQUE (Consortium 12-12)	1.138	308	1.047			399	
TOTAL	4.601	973	2.604	-	-	2.970	31

6.2.2. FONDS REPORTEES

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encre encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

FONDS REPORTEES (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	6.881	4.485	5.273	6.093

6.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Provisions pour perte de change	2.556	615	2.556	615
Autres provisions pour risques et charges	4.419	796	1.591	3.624
TOTAL GENERAL	6.976	1.411	4.148	4.239

Les dotations pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 120 K€ à des risques sur des financements bailleurs
- 68 K€ à des coûts liés à des fins de projets sur nos programmes
- 320 K€ à six provisions pour risque
- 288 K€ à trois provisions pour charge

Les reprises pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 933 K€ à des risques de financement bailleurs terminés
- 168 K€ à la reprise des coûts sur des fins de projets sur nos programmes
- 299 K€ à des fins de provisions pour risque
- 191 K€ à des fins de provisions pour charge

6.4. DETTES

6.4.1. Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Emprunts, dettes établissement crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	31	31	
Fournisseurs et comptes rattachés	4.351	4.351	
Personnel et comptes rattachés	5.042	5.042	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9.156	9.156	
Etats et autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	329	329	
Etats et autres collectivités : autres impôts	651	651	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	398	398	
Dettes entre réseau HI	3	3	
Dettes sur legs ou donations	2.985	2.985	
Partenaires et fournisseurs des projets sur nos terrains	2.156	2.156	
Charges à payer terrain	7.210	7.210	
Autres dettes	1.557	1.557	
Bailleurs de fonds	17.544	17.544	
Produits constatés d'avance	261.366	261.366	
TOTAL GENERAL	312.778	312.778	-

Les dettes provenant des legs ou donations, pour un montant de 2.985 K€, sont constituées de :

- Dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Dettes grevant le bien, transférées au bénéficiaire de la donation ;
- Toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Celles-ci sont indiquées dans les dettes d'un an au plus car nous n'avons aucune visibilité sur les mouvements des legs et donations.

Les dettes sont estimées au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

Les Frais des notaires sont évalués et constatés au passif au moment de l'entrée au bilan. Les écarts éventuellement constatés par la suite sont comptabilisés au compte de résultat dans le compte « honoraires sur legs ou donations destinés à être cédés ».

Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des dettes avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an car le décaissement des dettes est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces dettes pourrait être décaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine.

6.4.2. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs comptes rattachés	515	742
Dettes fiscales et sociales	10.573	9.389
Charges à payer terrains	7.210	7.428
Charges à payer siège	1.028	400
TOTAL GENERAL	19.325	17.959

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement notre personnel international et celui des sièges pour un montant de 8.776 K€ (RTT, CET, CP, Taxe sur les salaires...). Les autres dettes fiscales et sociales correspondent pour 1.797 K€ aux indemnités de fin de contrats à durée déterminées dues au personnel national pour tous les contrats se terminant après cet exercice.

Concernant les charges à payer terrains, elles se composent principalement par des dépenses effectuées par nos partenaires et justifiées en début d'année suivante.

6.4.3. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les subventions perçues d'avance, soit la quote-part des subventions incombant aux exercices futurs.

Lorsque les subventions octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis.

La quote-part des subventions incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « produits constatés d'avance subventions bailleurs ».

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Recettes siège et terrain	818	2.298
Recette financements bailleurs	260.548	223.390
TOTAL GENERAL	261.366	225.688

7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE

RESULTAT

7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de biens pour 2.020 K€ dont 2.004 K€ correspondent aux ventes de produits solidaires de l'association nationale France.

- Les versements financements des organismes pour 182 579 K€ correspondent aux dépenses effectuées sur les terrains et financées par des contrats de financements avec les différents bailleurs institutionnels du réseau HI.
- Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.
- Détail des legs, donations, et assurances-vie au 31 décembre 2023 :

PRODUITS (en milliers d'euros)	14.750
Assurances vies	3.254
Legs ou donations	5.288
Autres produits sur legs ou donations	2
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1.627
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4.578
CHARGES (en milliers d'euros)	5.378
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1.599
Dotation sur provisions des legs ou donations	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3.779
SOLDE	9.372

- Les contributions financières correspondent à des fonds de fondations.
- Les autres produits correspondent pour :
 - 1.047 K€ de gain de change en lien avec l'activité en devise
 - 857 K€ de reprise de subvention d'investissement
 - 857 K€ d'autres produits divers de gestion courante

7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Les 79.875 K€ d'autres achats et charges externes correspondent principalement à :
 - 19.241 K€ d'achats d'études et de prestations de services
 - 8.865 K€ d'achat de fournitures et d'équipements non immobilisés
 - 13.900 K€ de locations immobilières et autres locations
 - 4.076 K€ de contrats de maintenances, assurances et entretiens
 - 1.684 K€ de coûts de personnels détachés
 - 1.233 K€ de frais d'honoraires
 - 6.595 K€ de mailings, appel aux dons, publicité, support de communication
 - 14.892 K€ de frais de transport et de déplacements
 - 4.185 K€ de frais postaux et télécommunication
 - 5.204 K€ de diverses charges
- Les aides financières versées par l'entité pour 48.639 K€ aux dépenses effectuées par nos partenaires ou versés directement à nos bénéficiaires pour les différents projets sur nos terrains.

- Les autres charges correspondent pour :
 - 1.190 K€ de perte de change en lien avec l'activité en devise.
 - 312 K€ de perte sur créances irrécouvrables
 - 53 K€ d'autres charges sur legs ou dons
 - 212 K€ d'autres charges diverses de gestion courante

7.3. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers correspondent notamment aux différences de changes liés à la réévaluation aux taux Banque de France au 31 décembre 2023 des banques et caisses en devises du siège et de l'ensemble de nos programmes.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent à des produits de placements à capital garanti sur du court terme.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Seuls les engagements hors bilan significatifs sont détaillés ci-après et concernent essentiellement la Fédération HI et l'association nationale France.

8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

En application de la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraites acquises par les salariés du siège de la Fédération HI Lyon présents à la date de clôture sont estimées à 551 K€ et pour ceux de l'association nationale France 76 K€.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaires
 - Taux d'actualisation : 3 %
 - Augmentation annuelle des salaires : 2%
 - Taux de charges sociales : 45%
 - Age de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans
- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel.
 - Table de mortalité :

- Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE,
- Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

Ces informations ne concernent que le personnel de l'association nationale France et de la Fédération HI.

8.2. ENGAGEMENT DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS

L'évaluation des passifs sociaux latents relatifs aux programmes et correspondant aux indemnités acquises par les personnels locaux à la date de clôture et qui seraient à verser en cas de fermeture des programmes concernés s'élève à 10.152 K€ pour la Fédération HI.

8.3. ENGAGEMENTS RECUS

En 2018, le bail du bureau de Paris a été renouvelé au nom de la Fédération HI. A ce titre, la Fédération HI a reçu une caution du LCL pour un montant de 208 K€.

Les engagements détaillés ci-dessus, n'intègrent pas les engagements de l'ensemble du réseau HI inclus dans le périmètre de consolidation.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : évènements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI.
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Plans médias : Gratuité visuelle des campagnes d'affichage et de la publicité (spots radio, TV, Internet...) qui ont contribué à la mobilisation du grand public et la vente des produits partage. La comptabilisation se fait via des contrats et des attestations signées avec nos partenaires. La plupart des gratuités ne font pas l'objet d'émission d'un reçu fiscal.
- Dons en nature et prestations gratuites : Toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.

- Mécénat de compétence : Il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit d'une prestation de services
 - Soit d'une mise à disposition de personnel.

L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.

- Bénévolat : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :
 - Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classement et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet...Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
 - Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un évènement.

Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler pour chaque service les informations. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

Le montant de ces contributions s'élève à 3.844 K€ pour cet exercice et sont constituées pour 2.668 K€ de prestations en nature. Ces prestations sont dues aux campagnes d'affichage et aux frais de publicités (spots radio, TV...) principalement au sein de de l'association nationale France.

9.2. REGIME FISCAL

Les différentes associations nationales Handicap International bénéficient du statut d'association à but non lucratif et ne sont donc pas imposées sur l'excédent dégagé par leur exploitation.

Cependant, à la suite des directives fiscales parues en 1998 et à l'étude effectuée par l'Administration française sur les activités développées par l'association nationale France, une partie accessoire de celles-ci a été assujettie aux impôts commerciaux à compter de l'exercice 2000. L'Administration fiscale a revu en 2001 le périmètre du secteur assujetti de l'association, correspondant principalement à la vente de ses produits solidaires. L'impôt sur les bénéfices liés à cette fiscalisation et comptabilisé en charge au titre de l'année 2023 s'élève à 70 K€.

La Fédération HI a quant à elle été assujettie sur les revenus des capitaux mobiliers pour 251 K€ en 2023.

9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel détaché ou prêté par l'association.

EFFECTIF MOYEN	2023	2022
Permanents Sièges :	479	424
Salariés siège du Réseau Fédéral Handicap International	477	423
Personnel international affecté siège Fédération Handicap International	2	1
Personnel mis à disposition à d'autres Structures :	2	-
Personnel mis à disposition à d'autres Structures	2	-
Personnel Missions :	351	357
Volontaires affectés Programmes	5	3
Salariés affectés Programmes	85	73
Personnel international affecté Programmes	261	281
TOTAL	831	781

Ces effectifs sont calculés en équivalent temps plein et ne tiennent pas compte du personnel national contractualisé par les programmes.

9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec l'article 20 de la LOI n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association:

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s'élève à 375 K€ au titre de l'année 2023.

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET DIVERSES INFORMATIONS FINANCIERES

10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	63.662	63.662	66.231	66.231
1.1 Cotisations sans contreparties	7	7	8	8
1.2 Dons, legs et mécénat	60.862	60.862	63.456	63.456
- Dons manuels	49.834	49.834	52.402	52.402
- Legs, donations et assurances-vie	9.479	9.479	8.750	8.750
- Mécénat	1.549	1.549	2.304	2.304
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2.793	2.793	2.767	2.767
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16.653	-	16.996	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	185	-	1.025	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16.468	-	15.971	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	176.949	-	171.175	-
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	257.264	63.662	254.402	66.231
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4.354	-	1.330	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1.556	1.556	382	382
TOTAL DES RESSOURCES	263.174	65.218	256.114	66.613
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	212.159	36.204	208.326	39.619
1.1 Réalisées en France	11.414	4.616	10.823	5.281
- Actions réalisées par l'organisme	11.414	4.616	10.823	5.281
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	200.745	31.588	197.503	34.337
- Actions réalisées par l'organisme	200.745	31.588	197.503	34.337
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	23.722	20.704	22.647	16.901
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19.039	18.984	18.822	16.901
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4.683	1.720	3.825	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.135	240	14.117	5
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	252.016	57.148	245.090	56.525
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1.444	-	5.843	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	973	973	4.200	4.200
TOTAL DES EMPLOIS	254.433	58.121	255.133	60.725
EXCEDENT OU DEFICIT	8.741	7.097	981	5.888

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	3.844	3.844	4.133	4.133
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-	-	-	-
3 - Concours publics en nature	-	-	-	-
TOTAL	3.844	3.844	4.133	4.133
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1.383	1.383	886	886
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1.308	1.308	2.270	2.270
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	1.153	1.153	977	977
TOTAL	3.844	3.844	4.133	4.133

10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	36.204	39.619	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	63.661	66.231
1.1 Réalisées en France	4.616	5.282	1.1 Cotisations sans contrepartie	7	8
- Actions réalisées par l'organisme	4.616	5.282	1.2 Dons, legs et mécénat	60.862	63.456
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	49.834	52.402
1.2 Réalisées à l'étranger	31.558	34.337	- Legs, donations et assurances-vie	9.479	8.750
- Actions réalisées par l'organisme	31.558	34.337	- Mécénat	1.549	2.304
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2.793	2.767
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	20.704	16.901			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18.984	16.901			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1.720	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	240	5			
TOTAL DES EMPLOIS	57.148	56.525	TOTAL DES RESSOURCES	63.661	66.231
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	973	4.200	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1.556	382
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	7.097	5.888	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	65.218	66.613	TOTAL	65.218	66.613

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) (en milliers d'euros)	41.095	37.330
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	7.097	5.888
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-452	-2.123
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	47.740	41.095

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1.383	886	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3.844	4.133
Réalisées en France	1.221	863	Bénévolat	43	62
Réalisées à l'étranger	162	23	Prestations en nature	2.668	4.048
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHE DE FONDS	1.308	2.270	Dons en nature	1.133	23
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1.153	977			
TOTAL	3.844	4.133	TOTAL	3.844	4.133

10.3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER

10.3.1. Méthodes d'élaboration du CROD (et du CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par le Réseau HI.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges, à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui fixe la réglementation comptable applicable aux Comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020 et modifié par les règlements suivants ANC n°2020-06 et n°2022-04.

Le CROD et le CER combiné sont établis par l'entité fédérale française, à partir des données analytiques de chaque entité du réseau. Lorsque les méthodes comptables des Associations Nationales étrangères diffèrent de la norme française, des retraitements sont alors effectués, afin de respecter la cohérence globale. C'est le cas notamment, des fonds dédiés gérés par l'association nationale belge.

Bien que cette réglementation ne concerne que les associations françaises, le réseau fédéral a pris l'option de l'appliquer, également, aux comptes combinés établis sous la responsabilité de la Fédération HI. En effet, les comptes combinés de Handicap International sont publiés en France et communiqués notamment, aux donateurs de l'association française.

10.4. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS

10.4.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le CROD est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

- A cet effet, la comptabilité analytique de l'association permet notamment d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coût), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi, d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association, notamment les programmes sur le terrain et leurs projets,

- Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement, permettant la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs des fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

10.4.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels (coûts RH) correspondants à chaque activité : salariés aux sièges de chaque entité du réseau, expatriés (salariés et volontaires) et enfin, le personnel national recruté dans les différents pays d'intervention.

La base d'affectation, en ce qui concerne le personnel du siège, est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

Quant aux personnels expatriés (salariés et volontaires), l'imputation à chaque programme est réalisée sur la base des temps de missions passés sur le terrain en appliquant un coût moyen par mois de présence sur chaque programme, ceci en lien avec la gestion des contrats d'expatriation.

10.4.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par l'ensemble des charges externes à caractère général engagées par les entités du réseau HI et liés à l'occupation des bâtiments, les frais de télécommunications, les frais informatiques, et les fournitures et consommables. Ces frais comprennent également les charges de personnel.

De par leur nature, ces frais ne peuvent donc pas être imputés directement à chaque activité. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités (missions sociales, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total des frais généraux, soit 5,78 M€, est réparti comme suit :

- 2,17 M€ (soit 37%) sur le pilotage et services d'appui des actions sur le terrain,
- 0,05 M€ (soit 1%) sur l'Institut HI,
- 0,56 M€ (soit 10%) sur les actions d'Education au développement, la Campagne Internationale Contre les Mines Antipersonnel et les Bombes A Sous-Munitions, le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA), les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes handicapées
- 1,10 M€ (soit 19%) sur les activités de recherche des fonds,
- 1,90 M€ (soit 33%) sur les frais de fonctionnement.

10.4.4. Les Missions sociales

Le volume des missions sociales s'établit à 212,16 M€, réparti entre les missions sociales réalisées à l'étranger et celles réalisées au niveau national.

Les emplois des missions sociales à l'étranger, soit 200,74 M€, sont constitués :

- 179,96 M€ des dépenses directes engagés sur le terrain dans la mise en œuvre
- 18,19 M€ des frais de pilotage et de coordination des missions
- 2,60 M€ des autres frais et charges exceptionnelles rattachées aux programmes

Les frais de pilotage et de coordination des missions à l'étranger concernent :

- Le pilotage des opérations et services supports dont le total s'élève à 7,80 M€
- Le recrutement des personnels expatriés, leur gestion sociale, ainsi que les frais de formation au départ et continue, pour 2,34 M€
- La coordination technique et logistique et le suivi des missions pour un total de 8,04 M€

Les frais et charges exceptionnelles concernant les actions à l'étranger, dont le total s'élève à 2,60 M€, sont constitués principalement de :

- 1,53 M€ de pertes de change sur les devises, dues à la fluctuation du marché de changes et à la dévaluation des devises nationales. Ces pertes de change sont partiellement compensées par des gains de change (+0,91 M€). L'impact net est donc de 0,62 M€. HI est naturellement exposé aux effets de change de par la structure de ses ressources (financements institutionnels en devises) et de ses dépenses (55 devises utilisées dans la mise en œuvre des missions réalisées à l'étranger).
- 1,06 M€ de charges et indemnités à payer.

Les missions sociales réalisées au niveau national (siège de la Fédération HI et Associations Nationales du réseau HI), dont le total s'élève à 11,41 M€, intègrent entre autres :

- La Campagne internationale contre les mines anti-personnel et bombes à sous-munitions (BASM),
- Le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA),
- Les actions de sensibilisation et mobilisation du réseau HI, pour les droits et l'intégration des personnes handicapées,
- L'Institut HI, en charge des enjeux éthiques, du positionnement et du partage d'expériences et enfin, des projets d'étude et de développement des nouvelles actions, et de capitalisation des savoirs faire,
- Le projet Fablife.

En effet, les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition de la mission sociale du réseau HI, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association dans la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel et de la campagne EWIPA. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue un des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien.

Ainsi, 2,23 M€ des coûts engagés par l'Association Nationale France dans le cadre de l'appel aux dons, mais relatifs à des actions de sensibilisation du grand public et à des campagnes publiques de pression auprès des autorités réalisées au sein de la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les

bombes à sous-munitions (BASM) et de la campagne EWIPA, pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles, sont imputés dans cette rubrique pour 2023.

Le total des frais engagés par le réseau HI au titre de ces campagnes, soit 3,94 M€, est financé par des fonds publics et privés, à hauteur de 0,75 M€.

Par ailleurs, 136 K€ de frais engagés par l'Association Nationale France dans la sensibilisation et mobilisation du grand public, au travers diverses actions de communication telles que des journaux et expositions, sont rattachés à la sensibilisation et mobilisation pour l'intégration des personnes handicapées. Le total des frais engagés au titre de l'éducation au développement et sensibilisation pour l'intégration des personnes handicapées par le réseau HI est de 1,79 M€.

Le volume total des missions sociales mis en œuvre en 2023 se répartit sur les thématiques suivantes :

Thématique	Volume (en milliers d'euros)
Services de Santé	37.060
Réduction de la violence armée	27.658
Autres activités de protection et de réduction des risques	22.893
Services de Réadaptation	46.551
Education inclusive	17.942
Insertion économique	19.804
Autres services inclusifs	19.357
Plateformes logistiques	14.651
Plaidoyer & mobilisation du grand public	6.244
Total	212.159

Chaque projet mené sur le terrain a été associé à thématique. Puis les coûts fixes et de coordination des programmes, au même titre que les coûts exceptionnels non affectables directement à un projet, ont été ventilés au prorata des volumes des projets menés par les programmes. Cette clé de répartition a également été utilisée pour les coûts de pilotage des programmes.

Les projets porteurs du volume des missions sociales menées au niveau national ont été associés à l'une de ces thématiques.

10.4.5. Les frais de recherche des fonds

Le total des frais engagés dans l'appel à la générosité publique s'élève à 19,04 M€. Dans ce total, 16,03 M€ correspondent aux frais de collecte des dons, legs et mécénats d'entreprise, dont 14,64 M€ concernent les frais directs des opérations de collecte (publipostage, internet, couponing pour l'essentiel), 1,38 M€ les frais de gestion des donateurs (encaissement des dons et envoi des reçus fiscaux), et 3,01 M€ d'autres frais de collecte.

3,20 M€ sont engagés dans les frais d'obtention et gestion des contrats des financements institutionnels, aussi bien d'origine publique, que ceux provenant des fondations et du mécénat d'entreprise. Cette gestion est assurée par le même service dans chacune des entités du réseau HI, de ce fait, la dissociation de ce coût n'est pas possible.

Enfin, cette rubrique comprend les coûts engagés par l'Association Nationale France pour des actions de vente des produits solidaires, soit 1,48 M€ (dont 70 K€ d'impôt sur les sociétés, relatif à cette activité).

10.4.6. Les frais de fonctionnement

Ils sont composés des services généraux de chaque entité du réseau HI tels que, la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et la gestion des locaux et des équipements. Leur coût s'élève à 11,01 M€. Ces frais intègrent également les coûts de la direction générale et les instances législatives.

Cette rubrique intègre également, les frais d'information grand public pour un total de 3,81 M€.

10.5. LES RESSOURCES

Le total des ressources du réseau HI, avant reprises des provisions et fonds dédiés reportés, s'élève à 257,26 M€.

10.5.1. Les ressources collectées auprès du public

Le total des ressources collectées auprès du public en 2023, s'élève à 63,66 M€ et se décompose comme suit :

- 60,86 M€ de dons, parrainages, mécénat et legs collectés par le réseau HI,
- 2,79 M€ d'autres appels à la générosité du public,
- 0,01 M€ de cotisations sans contreparties.

10.5.2. Produits non liés à la générosité du public

Le total de cette rubrique, soit 16,65 M€ intègre 6,79 M€ venant d'autres organismes étrangers privés et nationaux, 2,02 M€ issus des produits des ventes solidaires ou des produits partagés, 4,30 M€ d'autres produits d'origine privée, 2,51 M€ de produits financiers et 1,03 M€ d'autres produits de gestion.

10.5.3. Subventions et autres concours publics

Le total des concours publics affecté en produits s'élève à 176,95 M€, est composé pour l'essentiel de :

- 57,54 M€ provenant des organismes internationaux, notamment l'Union Européenne et les Nations Unies,
- 119,27 M€ des subventions publiques d'origine gouvernementale.

10.5.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics que privés, octroient une contribution forfaitaire destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. A ces frais peuvent s'ajouter, ceux relatifs au pilotage et aux services support, lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions. Cette contribution s'élève à 14,99 M€ pour l'ensemble du réseau HI.

Ce forfait vient financer une partie des frais de recherche de fonds pour 1,43 M€ et une partie des frais de fonctionnement pour 13,56 M€.

10.6. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le CROD met bien en évidence l'effet levier des fonds issus de la générosité du public sur l'obtention de financements sollicités auprès des bailleurs institutionnels. C'est la combinaison équilibrée de ces deux ressources qui permet à HI de financer ses programmes à travers le monde, préserver son indépendance et pérenniser son action.

10.6.1. L'utilisation des ressources provenant du grand public

Les ressources collectées auprès du public par le réseau HI, en 2023, s'élèvent à 63,66 M€.

Ce montant, additionné au solde initial (soit 41,10 M€) et à la variation des fonds dédiés (+0,58 M€), constitue le total des ressources provenant du public, disponible pour financer les emplois de l'exercice, soit 105,34 M€.

L'utilisation de ces ressources, pour chacune des rubriques du CER, est calculée par différence entre le total des emplois et les autres ressources affectées (hors ressources provenant du public), sur la base de la comptabilité analytique. Le montant total utilisé s'établit ainsi à 57,60 M€.

Au 31 décembre 2023, le solde final des ressources collectées auprès du public et non utilisées, s'élève à 47,74 M€.

10.6.2. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Ces deux sources sont en effet interdépendantes, car les bailleurs n'accordent habituellement des financements qu'aux associations qui démontrent leur capacité de cofinancer une partie significative des projets concernés. La solidité financière d'une association est donc un gage de crédibilité, de sérieux et de viabilité. Les fonds propres de HI se montent, fin 2023 à 57,30 M€ dont 47,74 M€ de collecte non-utilisée. Outre la nécessaire crédibilité, ils constituent une sécurité financière pour faire face aux variations de ressources et permettant ainsi de préserver les missions sociales. Ils permettent enfin d'avancer aux programmes sur le terrain la trésorerie indispensable à la mise en œuvre des actions en attendant les versements des bailleurs.

Chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'argument à l'association pour solliciter et obtenir des fonds. Pour chaque euro investi dans la collecte, le réseau HI obtient 3,34 € nets grâce à la générosité des donateurs.

Ainsi, chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'arguments à l'association pour solliciter et obtenir des fonds, et se comporte ainsi comme un levier.

10.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié en 2023, sont intégrées en pied du Compte de Résultat en comptabilité générale et du Compte d'Emplois des Ressources.

Le total des valorisations pour 2023 s'élève à 3,84 M€ contre 4,13 M€ en 2022.

Elles concernent pour 1,31 M€ les frais de recherche des fonds, principalement les campagnes médias des ventes des produits partagés, ainsi que les emplacements d'affichage relatifs à la campagne annuelle, 1,38 M€ les missions sociales et le solde 1,15 M€, les frais de fonctionnement.

11.DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS

FINANCEUR / DONOR	AFFECTATIONS KEURO / ALLOCATIONS KEURO
TOTAL FONDS INSTITUTIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS / TOTAL PUBLIC AND PRIVATE FUNDS	183.946
Fonds publics internationaux / International publics funds	57.621
Commission Européenne / European Commission	41.829
Commission Européenne / European Commission - ECHO	27.519
Commission Européenne / European Commission - EUROPEAID/ DEV CO	9.897
Commission Européenne / European Commission - Trust Funds	4.404
Commission Européenne / European Commission - Other Department	9
Nations Unies / United Nations	15.022
Nations Unies / United Nations - HCR	2.642
Nations Unies / United Nations - OCHA (humanitarian Affairs)	4.700
Nations Unies / United Nations - UNICEF	4.174
Nations Unies / United Nations - UNOPS	144
Nations Unies / United Nations - World Health Org.	23
Nations Unies / United Nations - UNDP	13
Nations Unies / United Nations - World Food Programme	1.101
Nations Unies / United Nations - Autres / Other	2.225
Autres agences internationales / Other international agencies	770
Fonds publics nationaux / Public national funds	119.200
Fonds publics nationalité AN / Public funds NA nationality	111.306
Fonds publics Allemagne / Public funds Germany	27.925
Fonds publics Belgique / Public funds Belgium	8.225
Fonds publics Canada / Public funds Canada	6.320
Fonds publics France / Public funds France	16.842
Fonds publics Luxembourg / Public funds Luxembourg	7.256
Fonds publics Royaume-Uni / Public funds UK	4.477
Fonds publics Suisse / Public funds Suisse	2.558
Fonds publics USA / Public funds USA	37.704
Fonds publics hors nationalité AN / Public funds other NA nationality	7.895
Fonds publics Australie / Public funds Australia	256
Fonds publics Danemark / Public funds Denmark	24
Fonds publics Italie / Public funds Italy	232
Fonds publics Monaco / Public funds Monaco	364
Fonds publics Norvège / Public funds Norway	2.704
Fonds publics Pays-Bas / Public funds Netherlands	2.940
Fonds publics Suède / Public funds Sweden	1.352
Autres Fonds publics autres / Other Public funds	23

Fonds privés / Private funds	7.125
Fonds privés nationalité AN / Private funds NA nationality	5.358
Fonds privés Allemagne/ Private funds Germany	1.758
Fonds privés Belgique / Private funds Belgium	120
Fonds privés Canada / Private funds Canada	420
Fonds privés France / Private funds France	6
Fonds privés Royaume-Uni / Private funds UK	1.665
Fonds privés Suisse / Private funds Switzerland	448
Fonds privés USA / Private funds USA	941
Fonds privés hors nationalité AN / Private funds other NA nationality	1.766